Provisoire 8 août 2011

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2011

Compte rendu analytique provisoire de la 49^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 28 juillet 2011, à 15 heures

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite):

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite):

c) Prévention du crime et justice pénale (*suite*)

Débat consacré aux questions de coordination (suite)

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*):

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.



En l'absence du Président, M. Rosocha (Slovaquie), Vice-Président par intérim, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

d) Programme à long terme d'aide à Haïti (E/2011/133)

M. Morrill (Canada), s'exprimant au nom des États membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, présente le rapport du Groupe consultatif demandé par le Conseil dans sa résolution 2010/28. Dans cette résolution, le Conseil fait connaître sa décision de prolonger le mandat du Groupe consultatif jusqu'à sa session de fond de 2012 et lui demande de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le relèvement et la stabilité socioéconomiques, en faisant fond sur le cadre de coopération intérimaire et sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le rapport se fonde sur la visite du Groupe en Haïti en juin 2011 pour dresser un bilan des progrès accomplis dans le redressement du pays. Il évoque aussi les difficultés rencontrées en raison notamment de l'absence d'autorités clairement constituées, et constate que, malgré la présence d'un nouveau Président élu, la situation sur le terrain demeure précaire. Le Groupe constate néanmoins une amélioration de la situation sur le terrain par rapport à la visite qu'il avait faite un an auparavant, notamment en ce qui concerne les activités de déblaiement et de reconstruction dans la ville de Port-au-Prince et ses environs.

Le rapport contient plusieurs recommandations, adressées au système des Nations Unies ainsi qu'aux autorités haïtiennes et à leurs partenaires de développement, visant à faciliter la coordination de l'aide et des efforts de redressement. Le Groupe recommande au système des Nations Unies de renforcer les capacités nationales, de coordonner les programmes conjoints des Nations Unies, de mettre en commun les ressources sur le terrain et de continuer à promouvoir la primauté du droit par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il recommande aux autorités haïtiennes de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de diriger la coordination de l'aide apportée par les donateurs, et de mettre à profit les structures et les programmes existants pour éviter un «retour à la case départ». Le Groupe se réjouit que le Président d'Haïti, M. Martelly, ait demandé la prolongation du mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti pour une période de douze mois. Il préconise aussi la nomination de toute urgence d'un directeur exécutif à la tête de la Commission et la promotion d'un dialogue constructif entre les pouvoirs législatif et exécutif. Sur le plan économique, il recommande que tous les partenaires veillent à mettre en œuvre une politique nationale de création d'emplois, étape importante pour le développement à long terme. Pour créer un cadre propice au développement du secteur privé haïtien et des investissements étrangers, Haïti doit se doter d'un régime d'état de droit solide. Étant donné que cela englobe la question sous-jacente des cadastres, le Gouvernement est invité à engager des réformes foncières à l'échelle du pays, y compris dans les régions rurales, afin d'aider à la situation des personnes déplacées et de jeter les bases d'un redressement économique et social durable. Enfin, le Groupe souligne que la communauté internationale doit continuer à aider Haïti, adapter son soutien aux priorités du nouveau gouvernement, dès qu'il sera en place, et aider au renforcement des capacités des ministères haïtiens concernés.

M. Fisher (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti), présentant l'évolution de la situation en Haïti depuis la dernière visite du Groupe consultatif, se dit préoccupé par la persistance d'un blocage entre le Parlement et le Président concernant l'approbation du nouveau premier ministre. Ce blocage occasionne un retard important dans la mise en œuvre des priorités établies par le Président, notamment des initiatives de développement et de réforme institutionnelle. Le Président a néanmoins confirmé son engagement à agir dans deux domaines prioritaires: l'éducation, notamment la scolarisation des enfants dans le primaire, et le lancement d'un plan de reconstruction d'un montant de 97 millions de dollars des États-Unis dans 16 quartiers de Port-au-Prince, qui devrait permettre la réinstallation des personnes déplacées dans six camps.

Lors de la réunion du Conseil d'administration de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti le 22 juillet 2011, le Président d'Haïti a demandé une prorogation de douze mois du mandat de la Commission. Une fois qu'elle sera approuvée par le Parlement, cette prorogation permettra au Gouvernement de faire de la Commission une institution nationale permanente chargée de la reconstruction du pays. Ce processus sera mené par des intervenants nationaux avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti. Le Président d'Haïti a demandé à la Commission de mettre en place un groupe de travail chargé d'établir une liste de recommandations concernant ses activités futures. La nouvelle Directrice exécutive par intérim de la Commission dirigera ces travaux.

La Commission a lancé un appel aux partenaires internationaux pour qu'ils mettent l'accent sur un financement des secteurs qui ne bénéficient pas encore de ressources suffisantes, notamment le logement, le retour des déplacés, le déblaiement des débris et l'éducation. La Commission a approuvé 87 projets depuis sa création, portant principalement sur la création d'emplois, les soins de santé, le logement et l'éducation. L'équipe de pays contribuera au renforcement des institutions gouvernementales et à la mise en œuvre des programmes. Elle a déjà fourni 525 experts, locaux et internationaux, aux ministères concernés et elle sera associée à l'élaboration par la MINUSTAH de son nouveau mandat pour la période 2012-2016. L'équipe de pays et la MINUSTAH collaborent déjà dans le cadre de programmes portant sur la gouvernance, la primauté du droit, l'égalité hommes-femmes, la protection des enfants et le VIH/sida. Elles prévoient de renforcer leur collaboration en matière de décentralisation et de renforcement des institutions nationales. En conclusion, la communauté internationale doit se fixer comme priorité de renforcer les capacités nationales d'Haïti en vue de mettre en place le cadre politique et les stratégies permettant de renforcer la bonne gouvernance, la sécurité, l'état de droit, l'accès à l'éducation et la lutte contre la pauvreté afin de garantir les droits fondamentaux de tous les Haïtiens. La réalisation de ces objectifs prioritaires nécessitera un engagement et un financement à long terme.

Présentation du projet de décision E/2011/L.49

M. Morrill (Canada) présente au Conseil le projet de décision E/2011/L.49 intitulé «Groupe consultatif ad hoc sur Haïti», dont les Bahamas, le Bénin, le Brésil, le Cameroun, le Chili, El Salvador, l'Espagne, les États-Unis, la France, Haïti, Israël, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Sénégal et Trinité-et-Tobago se sont portés coauteurs. Dans cette décision, le Conseil prie le Groupe de lui présenter, pour examen à sa session de fond de 2012, un rapport sur les activités qu'il aura menées pour appuyer le relèvement, la reconstruction et le développement du pays, assorti de recommandations selon qu'il conviendra.

Le Président précise que le Guatemala souhaite aussi se porter coauteur du projet de décision.

Débat général

M. Rojas (Pérou) souligne la vocation démocratique du peuple haïtien dont la preuve a été apportée lors des dernières élections malgré les graves conséquences du séisme de 2010 pour le processus de renforcement des capacités institutionnelles de l'État. Il indique que le nouveau gouvernement haïtien a fait part de ses priorités: la création d'emplois, l'éducation, l'environnement, et l'état de droit. Pour réaliser ses objectifs dans ces domaines, qui sont les piliers d'un développement durable, le Gouvernement haïtien s'est engagé sur la voie de l'autonomisation et de l'appropriation nationale des objectifs. Il est essentiel de poursuivre les activités de coopération visant à renforcer les capacités nationales d'Haïti en insistant en particulier sur le rôle de la femme, l'éducation et la création d'emplois pour les jeunes. Il faut également compter sur la participation du secteur privé et de la société civile, et canaliser la coopération financière internationale plus efficacement en fonction des priorités nationales d'Haïti. Il faut garantir une meilleure coordination entre les diverses institutions nationales, régionales ou appartenant au système des Nations Unies qui travaillent sur le terrain. Dans le même temps, il faut coordonner les administrations locales du pays de façon à garantir une utilisation efficace des ressources. La MINUSTAH peut également jouer un rôle important pour accélérer la réalisation des activités de développement en tenant compte des liens existant entre la sécurité et le développement.

M^{me} Nemroff (États-Unis d'Amérique) estime également que le relèvement économique d'Haïti doit être considéré comme un impératif à long terme. Le montant de près de 10 milliards de dollars d'assistance promis par la communauté internationale en 2010 devrait contribuer au développement durable du pays au cours des trois à cinq prochaines années, mais il reste nécessaire d'apporter des modifications profondes à l'économie haïtienne, notamment en luttant contre les monopoles et en rendant le secteur privé plus dynamique. Le Gouvernement haïtien a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe consultatif en matière de coordination, notamment la désignation récente d'une directrice exécutive. Les États-Unis se félicitent que la Commission intérimaire pour la reconstruction ait établi une liste d'actions prioritaires dans différents secteurs plutôt que de soumettre de nouveaux projets en vue de leur approbation. Ils se félicitent également de l'accent mis dans le rapport sur la nécessité pour les Haïtiens d'élaborer des plans de développement économique. Le Groupe consultatif a recommandé à tous les intervenants de se mettre d'accord rapidement sur la désignation d'un nouveau gouvernement, et cela indépendamment des importants problèmes qui subsistent, notamment concernant les titres fonciers, la politique énergétique ou la désignation de nouveaux sites pour l'enlèvement des débris. Suite au séisme, les États-Unis ont déjà fourni 1,2 milliard de dollars d'assistance humanitaire à Haïti, et 66 millions de dollars supplémentaires d'aide humanitaire pour lutter contre le choléra. Ils apportent leur appui à la Commission intérimaire pour la reconstruction car celle-ci contribue à renforcer les capacités des Haïtiens et de leurs dirigeants d'améliorer les institutions de l'État. Les États-Unis ont promis de fournir un financement de 1 milliard 150 millions de dollars pour appuyer le développement d'Haïti autour de quatre piliers stratégiques: les infrastructures énergétiques, la sécurité alimentaire, la santé et les autres services fondamentaux, et la gouvernance et l'état de droit. Ils financent en outre le nouveau fonds de reconstruction d'Haïti établi par la Banque mondiale, dont l'une des priorités est l'enlèvement des débris, condition préalable essentielle à la reconstruction du pays.

M. Jordan (Argentine) rappelle que, depuis le séisme de janvier 2010, l'Argentine a apporté un appui continu au Gouvernement haïtien en participant à l'assistance humanitaire et aux opérations de maintien de la paix engagées par le Conseil de sécurité de l'ONU en Haïti. Son pays contribue à la MINUSTAH depuis la création de la Mission en 2004, avec plus de 700 militaires et policiers ainsi qu'avec une unité d'aviation et un hôpital militaire. En ce qui concerne la coopération avec Haïti, l'Argentine considère qu'il est essentiel de

respecter les priorités établies par le Gouvernement haïtien et de travailler en tenant compte de ses priorités. À l'occasion de la Conférence des donateurs qui s'est tenue à New York en mars 2010, l'Argentine s'est engagée à apporter une contribution financière importante aux efforts de reconstruction, contribution qu'elle a effectivement fournie. En outre, l'Argentine participe activement aux activités de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, qui a constitué un fonds de 100 millions de dollars des États-Unis pour la reconstruction d'Haïti, et elle a pris dans ce cadre des engagements concrets avec les autorités haïtiennes en matière d'aide humanitaire, notamment pour promouvoir la scolarisation et la sécurité alimentaire.

M^{me} Castillo (Observatrice d'El Salvador) se félicite que les autorités haïtiennes aient collaboré de façon constructive avec les organisations internationales et les pays amis pour tenter d'apporter une solution aux incertitudes politiques observées récemment en Haïti. Elle constate une amélioration de la situation en Haïti, notamment en ce qui concerne les opérations d'enlèvement des débris et de reconstruction de la ville de Port-au-Prince et des communes avoisinantes. Elle encourage néanmoins la communauté internationale à continuer de coopérer aux activités de développement du pays, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'environnement et de l'élaboration des lois. Il est encore nécessaire de contribuer à la reconstruction à long terme du pays et de garantir le développement durable de son économie.

M. Medina Jimenez (Observateur de la République dominicaine) recommande aux autorités d'Haïti et à leurs partenaires de développement de faire tout leur possible pour garantir le fonctionnement efficace de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et du Fonds pour la reconstruction d'Haïti, afin de garantir que les fonds servent à obtenir des résultats concrets. Le Gouvernement dominicain est déterminé à investir dans l'éducation du peuple haïtien, notamment en participant à la construction d'une université, qui donnera les moyens aux futurs professionnels de faire face aux problèmes découlant de la mise en marche des programmes de développement. Compte tenu de la multitude d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le pays, la coordination des mesures et l'établissement de priorités établies par le peuple haïtien lui-même sont déterminants si l'on veut parvenir à des résultats concrets. La République dominicaine estime que l'ONU doit maintenir une présence dans le pays et l'aider à mener à bien ses opérations de relèvement, tant sur le plan technique qu'en assurant le suivi des projets visant à rétablir les structures économiques et sociales: elle est disposée à poursuivre sa coopération avec les ONG et les organisations gouvernementales, dans la mesure de ses moyens, étant donné qu'elle est elle aussi un pays en développement. Dès les premiers jours ayant suivi la catastrophe, la République dominicaine a manifesté sa solidarité en accueillant de nombreux blessés et sinistrés dans ses hôpitaux et en apportant une aide d'urgence au pays. En tant que pays limitrophes, Haïti et la République dominicaine partagent un destin commun et doivent s'employer à améliorer les conditions de vie sur l'île qu'ils partagent.

M. Leme (Observateur du Brésil) dit que son pays souscrit aux recommandations figurant dans le rapport, qui souligne qu'il est important que le pays ait la maîtrise des efforts de reconstruction et examine la manière d'améliorer le partenariat entre Haïti et la communauté internationale. La formation du nouveau gouvernement devrait permettre de renforcer la démocratie et de s'orienter vers la réalisation des objectifs concrets qui ont été arrêtés en matière d'éducation, d'environnement, de création d'emplois et de promotion de l'état de droit. Malgré une amélioration de la situation ces derniers mois et l'avancement des travaux de reconstruction, l'accent doit être mis sur la création d'emplois, le renforcement des capacités et l'amélioration des infrastructures, l'idée étant de permettre aux personnes hébergées dans des abris temporaires de se réinstaller. En outre, le Brésil estime que les efforts doivent aussi être axés sur le renforcement des capacités productives pour l'avenir et, à cet égard, salue l'initiative du projet de construction de la centrale hydroélectrique Artibonite 4C, qui a été approuvé par la Commission intérimaire pour la

reconstruction d'Haïti et devrait être financé par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Le Brésil invite toutes les parties intéressées à s'associer à ses efforts pour mener à bien ce projet, qui sera source d'emplois et d'énergie propre pour la population. Il engage vivement les donateurs à tenir leurs promesses et à nouer des partenariats pour accélérer la réalisation des projets et invite la Commission intérimaire à adopter une démarche à long terme. Le Fonds pour la reconstruction d'Haïti a un rôle décisif à jouer pour mobiliser les nouveaux donateurs et répartir de manière équilibrée les ressources en fonction des priorités nationales. En avril 2011, le Conseil de sécurité a rappelé le rôle fondamental de la MINUSTAH dans la stabilité et la reprise économique du pays. Le renforcement de l'état de droit et des institutions étatiques est également essentiel: l'ONG brésilienne Viva Rio a collaboré avec la MINUSTAH et la population haïtienne pour créer des bureaux d'aide juridique dans les quartiers pauvres de la capitale, qui ont donné des résultats encourageants. Le Brésil ne doute pas que le travail du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti permettra de coordonner et de suivre les activités des différents acteurs qui participent à la reconstruction et au développement du pays.

M. Pellet (France) rappelle que la France a rejoint le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti quelques mois auparavant et salue le travail accompli par le Coordonnateur résident en Haïti. Malgré le dynamisme de la population et l'aide de la communauté internationale, Haïti est encore en proie à de nombreux défis. Il est important d'achever le processus de renouvellement politique et d'instaurer un dialogue constructif entre l'exécutif et le Parlement, comme le recommande le rapport. La France, engagée en Haïti depuis de nombreuses années, estime que le relèvement du pays doit passer par le renforcement de l'état de droit et elle entend continuer à y apporter son concours. Dans cette période de transition, il est essentiel que la communauté internationale maintienne son engagement et que la population haïtienne et les élites du pays se rassemblent dans l'intérêt du pays.

M. Diop (Sénégal), saluant le travail honorable accompli par le Canada à la tête du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, se félicite des efforts déployés pour aider le pays à se relever, efforts auxquels le Sénégal a participé. À l'occasion de la conférence internationale qui s'est tenue en mars 2010 à New York, son pays a consenti à verser près de 1,2 millions de dollars des États-Unis. Il a également recueilli d'autres fonds collectés auprès d'universités, d'artistes ou de partenaires du secteur privé. En outre, le Sénégal a accueilli, à ses frais, 160 étudiants haïtiens dans ses universités, et a proposé, dans le prolongement de cette initiative, une résolution qui a reçu l'aval de l'Union africaine en vue de l'accueil et de l'insertion des Haïtiens en Afrique. Un ministre chargé des affaires humanitaires a été spécialement nommé pour suivre cette question. Enfin, la présence de personnel sénégalais au sein de la MINUSTAH mérite d'être soulignée.

M. Francis (Observateur de la Trinité-et-Tobago), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'objectif de faire d'Haïti un État stable et économiquement viable est une priorité pour la Communauté des Caraïbes. La récente Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM a été l'occasion de rappeler l'intention d'aider Haïti à renforcer ses capacités institutionnelles et de mobiliser le savoirfaire technique et professionnel à cette fin. Dans le cadre des mesures visant à aider au relèvement économique d'Haïti, la CARICOM a décidé d'accorder l'admission en franchise de droits des marchandises en provenance d'Haïti pendant trois ans et sans réciprocité, en vue de favoriser la pleine intégration du pays dans le marché et l'économie uniques de la Communauté. En outre, ses compétences techniques dans le domaine de l'agriculture, de la gestion des ressources maritimes et du développement communautaire pourraient être bénéfiques à Haïti. Un programme de coopération triangulaire pourrait faciliter de tels échanges, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti compte deux membres de la CARICOM, ce qui montre bien la détermination de la Communauté à participer aux efforts de redressement d'Haïti, aux côtés d'autres membres de la communauté internationale. Comme mentionné dans le rapport du

Groupe consultatif, il est primordial de mettre en place rapidement un gouvernement pleinement opérationnel et de repenser les méthodes de travail de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, en vue de garantir que les priorités du Gouvernement haïtien sont prises en compte, ce qui suppose notamment de nommer un directeur à la tête de la Commission, d'arrêter l'orientation future de ses travaux et de décider éventuellement d'en faire une institution gouvernementale à part entière.

La CARICOM estime qu'outre la nécessité d'intensifier les contributions financières au Fonds pour la reconstruction d'Haïti, les activités bilatérales doivent être synchronisées et coordonnées avec les priorités du Gouvernement et la communauté internationale doit tenir les promesses de financement qu'elle avait faites suite au séisme de 2010.

La MINUSTAH, qui joue un rôle essentiel en vue de maintenir la paix et la sécurité dans le pays, se consacre également à un ensemble d'activités propices au redressement et à la prospérité d'Haïti et mérite de bénéficier de l'appui et de l'engagement de la communauté internationale. Comme l'a constaté le Groupe consultatif, il est indispensable que l'ONU, par l'intermédiaire de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, reste sur place. Ceci ne peut se faire sans l'appui et la coopération du système des Nations Unies, qui doit apporter son concours à la MINUSTAH en faveur d'une action coordonnée des acteurs régionaux et de la communauté internationale de donateurs.

M. Oyarce (Chili), rappelant que son pays fait partie du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti depuis 2004, dit qu'il faut continuer à viser le développement socioéconomique du pays, si l'on veut consolider la paix sociale. La conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement en Haïti doivent se fonder sur la participation nationale afin de garantir que les bénéficiaires se sentent impliqués dans les efforts entrepris par la communauté internationale. Il faut instaurer un dialogue avec les autorités haïtiennes et privilégier les projets faisant intervenir les institutions de l'État. Compte tenu des enjeux en matière de sécurité interne, de protection des droits de l'homme et de stabilité démocratique, les efforts de coopération reposent sur l'instauration d'un lien avec les autorités politiques en vue de coordonner les initiatives. Ainsi, les priorités définies par le nouveau Président, à savoir l'éducation, l'emploi, l'environnement et l'état de droit, doivent guider les efforts de tous les acteurs présents en Haïti, lesquels doivent s'attacher à éviter les chevauchements et à favoriser l'adhésion du pays. Dans ce cadre, le Chili contribue au développement socioéconomique d'Haïti dans le domaine, notamment, de l'éducation, de l'enfance, du développement rural et de la santé.

M. Pierre (Observateur d'Haïti) dit que la mission qu'a effectuée le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti en juin 2011 lui a permis de constater l'ampleur de la tragédie humanitaire occasionnée par le tremblement de terre. Il est regrettable de constater que, plus de dix-huit mois après la catastrophe, les rues sont toujours jonchées d'amas de décombres, des quartiers entiers sont encore en ruine et quelque 500 000 personnes déplacées continuent de vivre dans des camps de fortune.

Mais, sur les 2 milliards environ de dollars des États-Unis promis à la Conférence des donateurs qui s'est tenue à New York en mars 2010, environ un milliard 28 millions ont été effectivement déboursés. La poursuite du programme à long terme d'aide à Haïti et le respect des engagements pris par les donateurs permettront aux autorités haïtiennes d'aider les populations sinistrées à se reloger, de reconstruire les écoles, de créer des emplois et d'aménager et équiper des zones d'accueil en faveur des populations déplacées et de doter le pays d'institutions démocratiques. Ces priorités nationales ont été élaborées par les autorités haïtiennes en partenariat avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, dont le mandat vient d'être prolongé d'un an. La délégation haïtienne félicite le Groupe consultatif ad hoc pour ses recommandations pertinentes et invite les «pays amis» et la communauté internationale à renforcer la coopération et la coordination entre leurs

représentants sur le terrain et les acteurs nationaux, à toutes les étapes de la phase de préparation jusqu'à la phase d'intervention et de transition vers le développement.

M^{me} Arrieta (Mexique) indique que son pays fait partie du groupe des «pays amis» d'Haïti et entend continuer à lui apporter son aide. Le Mexique avait accueilli, avant même le tremblement de terre, une conférence régionale visant à coordonner l'apport de contributions financières de manière à éviter les doubles emplois et à en garantir l'efficacité. Favorable à des solutions institutionnelles durables, le Mexique a lui-même participé à la construction d'hôpitaux, d'installations d'assainissement ou de cantines publiques durant la phase d'urgence, avec l'aide de partenaires du secteur privé. La fragilité structurelle d'Haïti est aggravée par les conditions climatiques qui caractérisent la région, aussi est-il nécessaire que tous les partenaires de développement poursuivent et coordonnent leurs efforts, pour sortir de la phase de secours d'urgence et entamer la phase de redressement et de reconstruction à long terme.

M^{me} Unterman (Observatrice d'Israël) dit que son pays, coauteur du projet de résolution E/2011/L.49, soutient le travail du Groupe consultatif ad hoc et se félicite de la qualité du rapport, qui souligne l'importance du renforcement des capacités si l'on veut parvenir à relever le pays de manière durable. Après avoir apporté une aide d'urgence à Haïti, Israël se concentre maintenant sur le redressement à long terme. Il a ainsi récemment inauguré l'ouverture d'une unité de traumatologie à l'hôpital Justinien, en partenariat avec le Cabinet du Président haïtien et le Ministère de la santé. Cette nouvelle structure médicale permettra d'offrir des soins de grande qualité et de répondre aux besoins en cas de nouvelle catastrophe. Israël a en outre fourni des équipements médicaux et dispensé une formation spécialisée au personnel soignant. Cette initiative commune, qui a donné lieu à la formation de médecins, d'infirmières et de techniciens, pose les bases d'un renforcement des capacités dans le domaine de la santé. Il est en outre prévu de mettre en place une démarche similaire de renforcement des capacités dans le secteur agricole. Israël se dit résolu à poursuivre ses efforts dans ce sens.

M^{me} Macleod (World Vision) indique que, dix-huit mois après le séisme, Haïti a toujours cruellement besoin de soutien, ce dont tous les partenaires de développement sont conscients. Il est important d'établir une architecture de l'aide clairement définie si l'on veut continuer à mobiliser l'appui des donateurs, en respectant les impératifs de transparence de la coordination, de la planification et du financement des mesures d'aide, comme préconisé dans le Plan national d'action pour la reconstruction et le développement. Le rapport du Groupe ad hoc donne des indications précieuses sur la manière de construire cette architecture unifiée dans le cadre des activités de la Commission intérimaire et des tables sectorielles, afin d'éviter les mesures parallèles en matière de planification, de coordination et de contrôle. Cette démarche d'intégration permettra au gouvernement haïtien de mieux gérer le développement du pays et la coordination entre les partenaires, y compris les donateurs, les institutions multilatérales et les ONG, ainsi que les acteurs locaux comme la société civile et le secteur privé. World Vision estime que la mise en place de tables sectorielles multidonateurs permettra de renforcer le travail de la Commission intérimaire, qui sera mieux à même d'identifier les défis et les priorités. L'organisation estime en outre que le pays gagnerait à décentraliser les ressources et les services. Enfin, elle engage le Gouvernement haïtien à examiner les recommandations issues du rapport et à envisager de les mettre en pratique, et invite la communauté des donateurs à continuer de soutenir Haïti.

M. Fisher (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti), fait observer qu'il a beaucoup été question de la nécessité pour la communauté internationale de renforcer la coordination de ses activités. Il confirme ce besoin tout en insistant sur la question de l'appropriation nationale. La communauté internationale doit réfléchir à la façon d'aider les

institutions haïtiennes de l'État et de la société civile à se renforcer, sans oublier que cela suppose d'établir la confiance, de prendre des risques et de s'engager à long terme. Dans ce contexte, on peut espérer du Gouvernement qu'il prendra les décisions qui s'imposent. Les relations avec l'entourage du chef de l'État sont très encourageantes. Pour un certain nombre de questions cependant, des décisions sont en suspens depuis des mois. Tel est le cas en ce qui concerne l'élimination des déchets, la gestion des gravats, l'augmentation du nombre d'expulsions des camps et l'établissement de conditions propices aux investissements. Actuellement, des efforts sont accomplis pour réduire les risques en cas de catastrophe à plus long terme, dans le cadre d'une collaboration étroite et franche avec le Cabinet du Président. Dans ce domaine, on constate un véritable renforcement des capacités nationales.

Le Président annonce que le débat général au titre de l'alinéa *d* du point 7 de l'ordre du jour est achevé.

Décision sur le projet de décision E/2011/L.49

M. Gustafik (Secrétariat) donne lecture d'une déclaration orale relative au projet de décision E/2011/L.49, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil. Si le Conseil adopte le projet, il est à noter que les ressources nécessaires pour les missions consultatives en Haïti et à Washington prévues en 2012 ont été estimées à 21 900 dollars des États-Unis et qu'il n'existe aucun montant correspondant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Il est rappelé que les ressources nécessaires pour 2011 avaient été estimées à 34 100 dollars et qu'au mois de juin 2011, le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti avait engagé des dépenses d'un montant total de 7 872 dollars. Compte tenu de cette situation et de la perspective de missions consultatives en 2012, le montant requis devrait vraisemblablement être imputé au projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013. Ainsi, aucun crédit supplémentaire ne devrait être dégagé au titre de cet exercice.

M. Gustafik indique qu'au moment où le projet de décision a été présenté, les Bahamas, le Bénin, le Cameroun, le Chili, El Salvador, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, Haïti, Israël, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Sénégal et la Trinité-et-Tobago s'en étaient portés coauteurs.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision E/2011/L.49. En l'absence de commentaires et d'objections, il considère que le Conseil souhaite l'adopter.

Le projet de décision E/2011/L.49 est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen de l'alinéa *d* du point 7 de l'ordre du jour.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme: prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour) (suite)

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/2011/30)

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution III, «Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic», présenté dans la section A du chapitre I du Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/2011/30). En l'absence de commentaires et d'objections, il considère que le Conseil souhaite approuver le projet de résolution et le recommander à l'Assemblée générale pour adoption.

Le projet de résolution III est approuvé.

Débat consacré aux questions de coordination (suite)

M. Momen (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence.

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies: suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour) (suite)

Projet de résolution E/2011/L.21/Rev.1

M^{me} Handrujovicz (Argentine), présentant le projet de résolution E/2011/L.21/Rev.1 intitulé «Surmonter la crise financière et économique mondiale: un Pacte mondial pour l'emploi» au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Conseil y note que le chômage et le sous-emploi continuent d'être élevés dans bon nombre de pays et touchent en particulier les jeunes générations, et juge nécessaire de promouvoir une croissance économique durable, partagée et équitable qui crée des emplois, permette d'éliminer la pauvreté, favorise le développement durable et renforce la cohésion sociale. Le Conseil encourage les États Membres à continuer de promouvoir et tirer pleinement parti du Pacte mondial pour l'emploi et de mettre en œuvre les orientations politiques qui y sont énoncées. Il a conscience de la nécessité de respecter, de promouvoir et d'appliquer de manière universelle les principes et droits fondamentaux au travail, et constate qu'il faut promouvoir et assurer à tout le moins une protection sociale de base pour que le travail décent devienne une réalité et des planchers de protection sociale définis à l'échelle nationale dans tous les pays conformément aux priorités et à la situation desdits pays.

Le Président note que deux autres pays, la République de Corée et la Serbie, se portent coauteurs du projet de résolution.

M. Gustafik (Secrétariat) donne lecture d'une déclaration orale relative au projet de résolution E/2011/L.21/Rev.1, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil. Dans ce projet, il est dit que le Conseil prie le Secrétaire général d'évaluer et d'examiner, en coordination avec l'Organisation internationale du Travail, les investissements et les stratégies favorisant la création d'emplois et de lui faire rapport à sa session de fond de 2012, afin de faciliter la création d'emplois et de promouvoir une croissance durable, partagée et équitable. Ce rapport s'ajoute à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et nécessite des ressources supplémentaires d'un montant de 52 300 dollars des États-Unis en 2012 pour sa traduction et sa publication dans les six langues officielles de l'ONU. Conformément aux procédures établies, si le Conseil adopte ce projet, il sera indiqué à l'Assemblée générale si les ressources nécessaires peuvent être imputées au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

M. Hunt (Organisation internationale du Travail – OIT) dit que son organisation remercie tout particulièrement le Groupe des 77 et la Chine pour avoir présenté cet important projet de résolution et avoir facilité sa négociation. L'OIT remercie également l'Union européenne de s'être portée coauteur du projet, ainsi que les autres délégations qui se sont jointes. Elle est disposée à aider les États Membres à s'acquitter du mandat qui leur a été confié.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.21/Rev.1. En l'absence de commentaires et d'objections, il considère que le Conseil souhaite l'adopter.

Le projet de résolution E/2011/L.21/Rev.1 est adopté.

M^{me} Escorel de Moraes (Observatrice du Brésil) dit que la délégation brésilienne s'associe aux déclarations faites par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Selon l'OIT, on a enregistré en 2010 le plus grand nombre de chômeurs de toute l'histoire, à savoir 215 millions. Dans ce contexte, le Pacte mondial pour l'emploi demeure une référence indispensable pour surmonter des difficultés communes. Les incidences sociales des politiques économiques et financières ont trop longtemps été négligées, sauf par l'OIT. Dans la mesure où il place l'emploi, les politiques de réajustement et la protection sociale au cœur des plans de relance, le Pacte contribue à jeter les bases d'un avenir plus juste et plus prospère. Il constitue ainsi une référence majeure pour les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

M^{me} Handrujovicz (Argentine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de l'adoption par consensus du projet de résolution. Dans le texte du projet, le Pacte mondial pour l'emploi est présenté comme un instrument important pour la promotion d'une croissance créatrice d'emplois et un cadre pour le développement et la croissance économique. Il appartient au Conseil de maintenir à l'ordre du jour de sa session de 2012 la question de la reprise économique après la crise et à ce titre de dresser un bilan de la mise en œuvre du Pacte mondial. En effet, chacun sait que l'emploi est bien souvent un indicateur retardé de la croissance économique.

M. Henczel (Observateur de la Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, dit que l'UE se félicite de l'adoption du projet de résolution, qui fait suite aux résolutions adoptées en 2009 et 2010. L'appui apporté unanimement par les membres de l'Union à ce texte montre le grand intérêt que les pays européens portent au Pacte mondial pour l'emploi. L'UE constate également avec satisfaction qu'il est fait référence dans la résolution à des planchers de protection sociale et à la cohérence des politiques.

S'adressant au secrétariat, M. Henczel demande que l'Irlande soit ajoutée à la liste des coauteurs du projet de résolution.

Projet de résolution E/2011/L.40

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.40, intitulé «Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement», qu'il a soumis à l'issue de consultations informelles. Il dit avoir été informé que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme. En l'absence de commentaires et d'objections, il considère que le Conseil souhaite adopter le projet.

Le projet de résolution E/2011/L.40 est adopté.

M. Suarez Salvia (Argentine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, l'Organisation des Nations Unies est l'entité centrale et légitime pour l'examen des questions de développement et des questions connexes et qu'elle est le lieu approprié pour débattre des questions économiques et financières et décider des meilleures décisions et options lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins et défis du XXI° siècle. Le Groupe préconise un renforcement du rôle de l'ONU en ce qui concerne les questions économiques et financières internationales et juge important de promouvoir une plus grande coopération entre l'Organisation et les institutions financières internationales. Il estime en outre que le Conseil économique et social devrait continuer de renforcer son rôle dans la promotion de la cohérence, de la coordination et de la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et en tant que forum pour les différentes parties prenantes. Dans la résolution, il est demandé au Président du Conseil de mener des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement. Il est en outre réaffirmé qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions

de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et de leurs mandats respectifs. Pour que l'ONU prenne pleinement part à la gouvernance économique mondiale, les États Membres doivent tous afficher leur volonté politique de se conformer aux processus de l'Organisation, ainsi qu'au multilatéralisme et à ses valeurs sous-jacentes. La crise économique et financière a mis en évidence la contribution des mécanismes de financement novateurs. Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner que ces mécanismes devraient être employés en fonction des priorités des pays en développement et qu'ils ne devraient pas se substituer à l'aide publique au développement.

Projet de résolution E/2011/L.41

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.41, intitulé «Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement: examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts». Il informe le Conseil que ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2011/L.41 est adopté.

- M. Schuldt (Équateur) se félicite de l'adoption de ce projet consensuel.
- Le Président déclare que le débat consacré aux questions de coordination est ainsi achevé.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 9 de l'ordre du jour) (suite)

M. Rosocha (Vice-Président par intérim) reprend la présidence.

Projet de résolution E/2011/L.45

- **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.45, intitulé «Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies». Il informe le Conseil que ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme et rappelle que la Chine s'est jointe aux auteurs du projet.
- \mathbf{M}^{me} **Tambunan** (Observatrice de l'Indonésie) indique que la délégation indonésienne souhaite se joindre aux auteurs du projet de résolution.
- **M. Selepec** (Slovaquie), regrettant que le contenu du projet de résolution E/2011/L.45 ne soit pas conforme aux objectifs des résolutions adoptées jusque-là par le Conseil de promouvoir l'aide au développement dans les territoires non autonomes, déclare que les points abordés dans ce projet ne relèvent pas des compétences du Conseil économique et social. L'Union européenne s'abstiendra lors du vote sur ce projet.
- M^{me} Nemroff (États-Unis d'Amérique) souligne que les auteurs du projet de résolution ont, comme par le passé, présenté leur proposition au dernier instant sans consultation préalable, passant outre la demande formulée lors de la session de 2009 par plusieurs membres du Conseil d'établir un processus consultatif qui aboutirait à l'élaboration d'un texte consensuel. Par conséquent, la délégation des États-Unis d'Amérique s'abstiendra lors du vote sur ce projet, bien qu'elle s'accorde avec les auteurs sur le principe établissant que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies doivent offrir leur appui aux territoires qui ne sont pas membres du système des Nations Unies. Il revient aux puissances administrantes de décider de la nature de la

participation de leur territoire au système des Nations Unies. La Constitution de son pays prévoit que les affaires étrangères des États-Unis d'Amérique, y compris de ses territoires d'outre-mer, relèvent de la seule responsabilité du Gouvernement fédéral. Ce projet de résolution constitue une violation de cette disposition et ne peut donc être appuyé par la délégation des États-Unis d'Amérique en l'état.

Il est procédé à un vote par appel nominal.

La Mongolie, ayant été tirée au sort par le Président, est la première à voter.

Ont voté pour:

Australie, Arabie Saoudite, Bahamas, Bangladesh, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Égypte, Ghana, Guatemala, Inde, Iraq, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Se sont abstenus:

Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Slovaquie, Suisse, Ukraine.

Le projet de résolution E/2011/L.45 est adopté par 27 voix avec 22 abstentions.

M. Am (Argentine) dit que le projet de résolution adopté doit être appliqué conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et aux décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (point 11 de l'ordre du jour) (suite)

Projet de résolution E/2011/L.47

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.47, intitulé «Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé». Il informe le Conseil que ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme et rappelle que la République bolivarienne du Venezuela et le Sénégal se sont joints aux auteurs du projet.

M. Sammies (États-Unis d'Amérique), regrettant que les auteurs aient une nouvelle fois présenté leur proposition sans consultation préalable, dit que la délégation des États-Unis d'Amérique votera contre un projet de résolution qu'elle juge partial. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique œuvre sans relâche pour résoudre le conflit israélo-palestinien de façon équitable et durable, notamment en encourageant la reprise des négociations entre les deux peuples en vue d'une solution de paix globale fondée sur la création de deux États. Les États-Unis d'Amérique soutiennent résolument l'amélioration des conditions socioéconomiques du peuple palestinien et s'engagent à mettre en œuvre une double stratégie consistant à instaurer un dialogue politique solide tout en contribuant au renforcement des capacités institutionnelles. Ils financent des programmes en Cisjordanie et à Gaza et sont le plus grand donateur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Depuis le dernier débat

consacré à cette question, Israël a pris des mesures importantes visant à assouplir les restrictions en Cisjordanie et à accroître les possibilités économiques, ce qui a entraîné une augmentation du PIB d'environ 8 % en Cisjordanie. En outre, depuis 2010, Israël a également assoupli les restrictions en ce qui concerne l'ouverture des points de passage à Gaza et a approuvé plus de 130 projets de construction de cliniques, écoles et logements. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir la coopération au lieu de freiner les progrès considérables qui ont été accomplis. Les États-Unis d'Amérique continueront de s'opposer aux activités dirigées contre Israël au sein de l'ONU ou de toute autre instance internationale. Un dialogue sérieux et responsable est le seul moyen d'atteindre l'objectif visé par tous, à savoir la création de deux États.

Il est procédé à un vote par appel nominal.

L'Inde, ayant été tirée au sort par le Président, est la première à voter.

Ont voté pour:

Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Chili, Chine, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Ont voté contre:

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus:

Cameroun, Côte d'Ivoire, Rwanda.

Le projet de résolution E/2011/L.47 est adopté par 43 voix contre 3, avec 3 absentions.

M^{me} Lin (Australie), rappelant que l'Australie a toujours appuyé avec force le processus de paix, dit que, depuis 2007, son pays a contribué à hauteur de 170 millions de dollars des États-Unis au renforcement des capacités institutionnelles et à l'aide humanitaire offerte au peuple palestinien, et qu'il achève la mise au point d'un partenariat de développement de cinq ans avec les autorités palestiniennes. La délégation australienne se félicite de l'amélioration des conditions de sécurité et des progrès économiques accomplis dans les territoires palestiniens et engage les deux parties à collaborer pour persister dans cette voie. Dans ce contexte, l'Australie a voté contre un projet de résolution qui introduit inutilement des enjeux politiques dans le débat sans contribuer à la mise en œuvre d'une solution consensuelle ni à l'amélioration de la situation sur le terrain. Forte de son attachement à l'instauration d'une paix durable fondée sur une solution à deux États, elle prie les deux parties de reprendre les négociations de paix.

M. Zuhairi (Observateur de la Palestine) réaffirme l'engagement de la Palestine à poursuivre sa collaboration avec les États Membres qui n'ont pas voté en faveur du projet de résolution E/2011/L.47. Il déclare que le temps est venu pour la communauté internationale de traduire la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination par des mesures concrètes, en reconnaissant les frontières de 1967, afin que la Palestine puisse devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

M. Adam (Observateur d'Israël) joint sa voix à celle de M. Zuhairi, mais souligne que les débats menés au sein du Conseil économique et social prennent une tournure politique et sont ainsi détournés de leur véritable objectif. Le projet de résolution adopté est destiné à servir des intérêts sous-jacents au détriment d'autres situations économiques

graves dans le monde. Citant un document publié par la Banque mondiale en janvier 2011, qui fait état d'une croissance économique en Cisjordanie estimée à 9 % au premier semestre de 2010 par rapport au premier semestre de 2009 et d'une augmentation du taux de croissance réel à Gaza d'au moins 16 % par rapport au premier semestre de 2009, M. Adam indique que la croissance économique enregistrée en Cisjordanie et à Gaza est bien plus importante que celle de tous les autres pays et de 90 % des pays en développement et des PMA.

Le Président déclare que l'examen du point 11 de l'ordre du jour est ainsi achevé.

La séance est levée à 18 heures.